

ALFRED REBOUX

Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS :

Rabat-Tourcoing : Trois mois	13.50
" Six mois	26.00
" Un an	50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois 15 fr.
La France et l'étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continu,
jusqu'à réception d'avis contraire.

BOURSE DE PARIS

23 MARS

(Service gouvernemental)

3 0/0.	64 25
4 1/2.	92 90
Emprunts (5 0/0).	102 70
24 MARS	
3 0/0.	64 10
4 1/2.	92 50
Emprunts (5 0/0).	102 50
(Service particulier du Journal de Roubaix.)	
Actions Banque de France	3880 00
" Société générale	570 00
" Crédit foncier de France	920 00
" Chemins autrichiens	687 00
" Lyon	947 00
" Est	547 00
" Ouest	600 00
" Nord	1167 00
" Midi	690 00
" Suez	725 00
6 0/0 Péruvien	715 8
Actions Banque ottomane (ancienne)	685 00
" Banque ottomane (nouvelle)	615 00
Londres court	25/25
Credit Mobilier	455 00
Turc	43 80

DÉPÉCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix

Anvers, 24 mars, 3 h. 35.
Laines : animées. Ventes 853 b. Plata.
Pétrole : Soutenu. Disponible 36 à 30 1/2 ; courants 30 1/2 ; mai 51 ; juin 31 1/2 ; septembre 33 ; quatre derniers 33 1/2.

Marseille, 24 mars, 11 h. 30 matin.
Laines : Tunis débris à 250, Perse
suint à 180 ; encheres sur 962 balles
exposées, 807 vendues. Haussé de 5/10
0/0 sur Perse Mossoul et 3 sur Georgie.
Soie : Cocons Salomon roulés à 154 ; Pirée à 169.

Liverpool, 24 mars, 2 h. 15 soir.
Cotons : Ventes 12,000 b., dont 3,000
pour la spéculation. Importations 9,000
b., à terme.

Londres, 24 mars.
Cafés : Lourds.
Sucres : Très-calmes.
Soies : Calmes.
Laines : Fermes sur encheres ani-
mées, prix soutenus.

Havre, 24 mars, 11 h. 35 matin.
Cotons : Ventes 1,100 b., fermes.
Laines : Ventes 69 b. Monte-Vidéo à 250. Buenos-Aires à 225.
Cafés : Ventes, Gonaïves 106. Guate-
mala de 110 à 118.

New-York, 24 Mars.
Change sur Londres, 4.81 ; change
sur Paris, 5.21 1/4
Valeur de l'or, 116
Café good fair, (la livre) 16.
Cafés good Cargoes, (la livre) 16 3/4
Marché inanimité

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C.,
représentants à Roubaix par M. Bulteau-Des-
bonnets :

Havre, 24 mars.
Ventes 1,200 b.; Marché calme, fer-
me, inchangé.

Liverpool, 24 mars.
Cotons : Ventes 12,000 b. Sou-
tenus.

New-York, 24 mars.
Cotons : 16 5/8, Recettes de 4 jours,
25,000 b. Manchester actif.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.
Liverpool, 24 mars.

Cotons : Ventes 12,000 ball. Souten-
us.

Havre, 24 mars.
Cotons : Ventes 15,000 b. Louisiane
juillet 98.

New-York, 24 mars
Cotons : Orléans 102.

ROUBAIX 24 MARS 1875.

Bulletin du jour

Une dépêche nous a déjà annoncé que le tribunal de police correctionnelle de Berlin avait jugé le procès des associations socialistes de cette ville et décidé l'interdiction définitive de l'association générale des ouvriers allemands, de l'association générale des maçons et tailleur de pierre allemands et de l'association générale des charpentiers allemands.

La Gazette de Cologne nous apporte aujourd'hui les détails suivants sur cette affaire : M. Haseneyer, chef de l'asso-

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ciation générale des ouvriers allemands, a été condamné à 420 marcs d'amende et en cas de non-paiement à 20 jours de prison; MM. Ecke et Reimer, chargés d'affaires de M. Haseneyer, ont été condamnés chacun à 60 marcs d'amende ou 10 jours de prison; MM. Heurlemann, président de l'association des maçons, et Otto Capell, président de l'association des charpentiers, ont été frappés chacun d'une peine de 90 marcs d'amende ou 15 jours de prison.

Cette querelle du gouvernement prussien et des internationalistes n'est pas près de finir; elle promet, au contraire, des incidents de plus d'un genre.

Le dîner diplomatique offert par le prince de Bismarck en l'honneur de l'empereur, M. Oddo Russell, ambassadeur d'Angleterre, a porté un toast à l'empereur Guillaume, après quoi M. Bismarck a bu à la santé de la reine Victoria.

Si nous en croyons des correspondances de Berlin, M. de Bismarck aurait décliné l'honneur qu'il était question de lui faire en le nommant duc de Luxembourg. Mais on croit que l'empereur lui conférera le titre d'Altesse.

On écrit en outre de Berlin à la Gazette de Cologne que l' entrevue de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Italie aura peut-être lieu à Vérone.

Si l'on croit les dé perchées alphoniennes, les carlistes auraient éprouvé depuis quelques jours des revers qui ne sont pas sans importance. Les alphoniens auraient reconquis les positions stratégiques de Maestrazgo et ils se seraient emparés de la place d'Olot.

De leur côté les carlistes télegraphient :

« Le convenio de Cabrera détermine une recrudescence d'enthousiasme en faveur de don Carlos dans l'armée et les populations.

Le général Polo, beau-frère de Cabrera, et le général Diaz y Rada sont les deux seuls personnages marquants ayant suivi Cabrera.

Diaz y Rada était en disgrâce depuis la surprise d'Oroquieta, en 1872, où il commandait et où don Carlos faillit être pris. »

Le Daily Telegraph a reçu cette dépêche de Rome:

Par les instructions adressées à M. de Keudell, à Rome, le gouvernement allemand a pour but d'obtenir, avec le consentement de l'Europe, l'abolition des priviléges qui font du Pape un souverain européen; mais il ne cherche pas, dit-il, à toucher aux fonctions du Saint-Père comme évêque de Rome.

On sait, en effet, que la cour d'Aix est celle des cours de France qui est chargée de toutes les affaires judiciaires relatives à l'Orient.

On lit dans les journaux officieux et officiels de Berlin, du 21 mars, la note suivante :

« M. le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France, appelé par un deuil de famille dans son pays, ne pourra pas avoir l'honneur, à son grand regret, de présenter à Sa Majesté ses hommages et ses félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. »

Nous nous bornons à reproduire cette note sans autres commentaires.

Il y a plusieurs jours, le Journal officiel publiait un article signé E. Bouchut, qui blessait certaines croyances religieuses.

Le directeur du Journal officiel fit part à M. Bouchut des légitimes mécontentements que ses affirmations avaient soulevés, et lui demandait quel était le meilleur moyen de donner satisfaction aux demandes de rectification. M. E. Bouchut a répondu par la déclaration suivante :

« Je vous prie de ne pas continuer la publication de mon travail. Il suffit qu'il ait blessé des âmes croyantes pour que, sans chercher à établir que j'ai eu raison, j'estime qu'il n'est pas de ceux qui peuvent trouver place sans inconvenients dans le Journal officiel. Il sera publié ailleurs, et vu d'ensemble, il fournira à ceux qui le liront, la preuve que, purement scientifique, il n'est pas une injure au catholicisme.

» Combattu plusieurs fois pour les doctrines spiritualistes que je professe, j'ai toujours pensé — et mes nombreux ouvrages en font foi — que le rôle et le devoir de la médecine consistent, sans porter atteinte à des croyances qui souvent sont les siennes, à étudier les deesses de Dieu, quand ils se réalisent par le fonctionnement admirable des organes qu'il a créés. Est-ce là une opinion matérialiste ? »

Voici encore des faits qu'il faut porter à l'avoird du libéralisme :

Le National pousse des cris de paon au sujet d'un fait très simple, d'une mesure toute légale, et ajoutons très favorable au respect dû à la liberté des cultes. Voici ce dont il s'agit.

A Bourg-lès-Valence (Drôme), un serrurier nommé Paulin meurt mercredi dernier en témoignant deux désirs : celui d'être enterré civilement et celui d'être enterré près de sa femme décédée depuis quelques années. Le premier de ces vœux a été scrupuleusement rempli, le second ne pouvait l'être et ne l'apporta, malgré les protestations des enfouis- sants, affirmer qu'ils ne pouvait y

satisfaire sans blesser les lois de l'Eglise, sans profaner une terre bénie et réservée d'une façon exclusive aux catholiques.

Au lieu de s'indigner pour si peu, le National et ses amis feraient beaucoup de garder leur colère contre des doctrinaires et des actes bien autrement révolutionnaires et bien autrement funestes. Nous allons lui en donner un exemple :

« A quelques pas du lieu où s'accrochait l'enfouissement du sieur Paulin, et presque le même jour, à Romans, un jeune gars, âgé de 14 ans, renouvelait sa première communion, et après la cérémonie crachait la sainte hostie en disant : « Voilà ce que je fais du bon Dieu ! »

Que pense le National de cette horribile profanation ? Ne serait-elle pas de nature à exciter toutes ses colères, contre le coupable d'abord et ensuite contre l'enseignement et les doctrines qui enfantent de pareilles monstruosités ?

M. Guiter, député des Pyrénées-Orientales, est mort hier à Paris.

M. Rouher est parti hier matin pour Cambrai-Place.

Le prince de Galles vient de débarquer à Calais par bateau spécial. Le prince, qui est un peu souffrant, se rend dans le Midi.

M. Humbert, président de la commission chargée d'examiner la convention sur la réforme judiciaire en Egypte, a écrit hier à M. le duc Decazes pour lui transmettre deux demandes de la commission.

D'après le Français, la commission demande que le ministre des affaires étrangères, — conformément à l'ordonnance royale de 1781, — convoque en assemblée générale les Français résidant en Egypte, afin de les consulter sur l'utilité et la nature de la réforme projetée. La commission demande aussi à la cour d'appel d'Aix a été consultée, et, au cas où elle ne l'aurait pas été, elle prie le gouvernement de lui demander son avis sur la réforme.

On sait, en effet, que la cour d'Aix est celle des cours de France qui est chargée de toutes les affaires judiciaires relatives à l'Orient.

On lit dans les journaux officieux et officiels de Berlin, du 21 mars, la note suivante :

« M. le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur de France, appelé par un deuil de famille dans son pays, ne pourra pas avoir l'honneur, à son grand regret, de présenter à Sa Majesté ses hommages et ses félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. »

Nous nous bornons à reproduire cette note sans autres commentaires.

Il y a plusieurs jours, le Journal officiel publiait un article signé E. Bouchut, qui blessait certaines croyances religieuses.

Le directeur du Journal officiel fit part à M. Bouchut des légitimes mécontentements que ses affirmations avaient soulevés, et lui demandait quel était le meilleur moyen de donner satisfaction aux demandes de rectification. M. E. Bouchut a répondu par la déclaration suivante :

« Je vous prie de ne pas continuer la publication de mon travail. Il suffit qu'il ait blessé des âmes croyantes pour que, sans chercher à établir que j'ai eu raison, j'estime qu'il n'est pas de ceux qui peuvent trouver place sans inconvenients dans le Journal officiel. Il sera publié ailleurs, et vu d'ensemble, il fournira à ceux qui le liront, la preuve que, purement scientifique, il n'est pas une injure au catholicisme.

» Combattu plusieurs fois pour les doctrines spiritualistes que je professe, j'ai toujours pensé — et mes nombreux ouvrages en font foi — que le rôle et le devoir de la médecine consistent, sans porter atteinte à des croyances qui souvent sont les siennes, à étudier les deesses de Dieu, quand ils se réalisent par le fonctionnement admirable des organes qu'il a créés. Est-ce là une opinion matérialiste ? »

Voici encore des faits qu'il faut porter à l'avoird du libéralisme :

Le National pousse des cris de paon au sujet d'un fait très simple, d'une mesure toute légale, et ajoutons très favorable au respect dû à la liberté des cultes. Voici ce dont il s'agit.

A Bourg-lès-Valence (Drôme), un serrurier nommé Paulin meurt mercredi dernier en témoignant deux désirs : celui d'être enterré civilement et celui d'être enterré près de sa femme décédée depuis quelques années. Le premier de ces vœux a été scrupuleusement rempli, le second ne pouvait l'être et ne l'apporta, malgré les protestations des enfouis-

sants, affirmer qu'ils ne pouvait y

de douze départements, les républicains espèrent que la majorité des élus sera composée de républicains; et ils s'espèrent de ces résultats pour dire que la France vient de ratifier la proclamation de la république. Le gouvernement, qui sait aussi bien que nous à quoi s'en tenir sur la valeur des conseils de la presse républicaine, ne nous paraît pas devoué lui donner satisfaction sur ce point.

Il est une autre question sur laquelle le gouvernement ne semble pas plus disposé à se soumettre aux exigences du parti révolutionnaire : c'est celle de l'apurement administratif. J'ai déjà eu occasion de vous dire que M. Buffet avait exprimé la volonté d'examiner les dossiers de tous les fonctionnaires, particulièrement des préfets et sous-préfets, avant de procéder à des révoltes ou même à des mutations. Ce travail exige un certain temps. D'un autre côté, la session des conseils généraux s'ouvre dans quelques jours : il est donc possible que le mouvement dans le personnel des préfectorats et sous-préfectorats soit ajourné jusqu'après la clôture de la session de nos Assemblées départementales. Il faut que ceux qui se sont fait dénonciateurs des fonctionnaires conservateurs en prennent leur parti.